

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 10 mars 2026 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe du ministère de la culture, dans la branche d'activité « métiers d'art » spécialité « jardinier d'art »

NOR : MICB2602271A

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2007 modifié relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2025 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe du ministère de la culture, dans la branche d'activité « métiers d'art » spécialité « jardinier d'art »,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps d'adjoint technique principal de 2^e classe du ministère de la culture, dans la branche d'activité « métiers d'art » spécialité « jardinier d'art », organisés au titre de l'année 2026, est fixé à 6.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- externe : 3 ;
- interne : 3.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 10 mars 2026.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice du pilotage
et de la stratégie,*
A. DE MARTIN DE VIVIES